

D LIB RATION N 2022-23_002
du conseil d'administration de l'universit  de Franche-Comt 

S ance en date du 18 octobre 2022

1.2 - Approbation du proc s-verbal du conseil d'administration du 5 septembre 2022

La d lib ration  tant pr sent e pour d cision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres pr�sents : 17 Membres repr�sent�s : 9 Total : 26	Suffrages exprim�s : 26 Pour : 0 Contre : 0

VU l'article 26.8 des statuts de l'universit  de Franche-Comt  modifi s par d lib ration du CA du 31 mai 2022 ;

VU l'article 23 du r glement int rieur de l'universit  de Franche-Comt .

Conform ment aux statuts de l'universit  et   son r glement int rieur, les proc s-verbaux des r unions en formation pl ni re du conseil d'administration sont diffus s   ses membres avant d' tre soumis   l'adoption du conseil lors de la s ance suivante.

En application de ces dispositions, les membres pr sents et repr sent s du conseil d'administration approuvent le proc s-verbal du conseil d'administration du 5 septembre 2022.

Besan on, le 27 octobre 2022.

Pour la pr sidente et par d l gation
Le directeur g n ral des services



Thierry CAMUS

Annexe / pi ce jointe :

Annexe 1.2 « proc s-verbal du conseil d'administration du 5 septembre 2022 »

D lib ration transmise   la Rectrice de la r gion acad mique Bourgogne-Franche-Comt , Rectrice de l'acad mie de Besan on, Chanceli re des universit s
D lib ration publi e sur le site internet de l'Universit  de Franche-Comt 

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ**

**Séance du lundi 05/09/2022
(avant approbation)**

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Membres présents : 25
Membres représentés : 4

COLLEGE A (8)

Mme la professeure Marie-Christine WORONOFF (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SANTÉ)
M. le professeur Pascal FABRE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SJEPEG)
Mme la professeure Thérèse LEBLOIS (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)
M. le professeur Benjamin GOLDLUST (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SLHS)
Mme le professeur Céline REYLE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / OSU THETA)
M. le professeur Frank PALMINO (Pour une université d'ambitions et de valeurs / IUT Belfort-Montbéliard)
M. le professeur Daniel GILBERT (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR STGI)
Mme la professeure Marie-Cécile PERA (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)

COLLEGE B (8)

Mme Catherine TIRVAUDEY, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SJEPEG)
M. Richard STEPHENSON, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SLHS)
Mme Virginie BLONDEAU-PATISSIER, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST)
M. David MARKEZIC, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)
Mme Eve AFONSO, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST)
Mme Anne-Chantal DRAIN, professeure certifiée (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT BV)
M. Antoine PERASSO, maître de conférences (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)
Mme Laurence ANDERHUEBER, professeure agrégée (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR STGI)

PERSONNELS BIATOS (6)

M. Emmanuel LAURENT (SNPTES – UFR SANTÉ)
Mme Patricia CYWINSKI (UNSA Education – Université ouverte)
Mme Marie-Pascale BEHRA (CGT-FERC Sup – UFR SLHS)
M. Julien Yves ROLLAND (Pour un engagement Responsable, Humain et Constructif – UFR ST)
Mme Maryse GRANER (Ensemble pour une université respectueuse ! - CLA)
M. Matthieu THIVET (Ensemble pour une université respectueuse ! – UFR SLHS)

USAGERS (6)

Mme Marine VUILLERMOZ (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)

Suppléant M. Antoine SCHNEGG
M. César GUERRIN (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
Suppléante Mme Margaux MONTEILHET
Mme Clémence PITARD (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
Suppléant M. Théo JARY
M. Matthieu GUINEBERT (CGT-SE et ASDE)
Suppléante Mme Stella FINANCE
M. Bastien HECHE (UNI : Etudiez, on s'occupe du reste !)
Suppléant M. Dylan DEMARCHE
M. Loïc DUBOSCLARD (L'Union estudiantine de l'université de Franche-Comté)
Suppléante Mme Florise PRETET

PERSONNALITES EXTERIEURES (8)

Mme Anne VIGNOT (Communauté d'agglomération du Grand Besançon)
Ou sa suppléante Mme Catherine BARTHELET
Mme Marylin VANTARD (CNRS)
Ou son suppléant M. Arnaud FRANCOIS
Mme Laëtitia MARTINEZ (Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté)
Ou sa suppléante Mme Rim EL MEZOUGH
M. Johann CUSSEY (directeur général d'Auréo Technology)
M. Philippe PETITCOLIN (coordinateur CFE-CGC GE Belfort) (procuration)
Mme Marie DEVALLOIR (project Management Officer à Micro-Mega SA)
Mme Florence BURGER (proviseure du lycée Edgar Faure)
M. Pascal MOREL (directeur scientifique et directeur médical de l'établissement français du sang (EFS))

PERSONNALITES INVITEES

M. le Recteur ou son représentant : Mme Cristina BUSQUET-PARETS, adjoint au responsable de la DRESRI

La séance est ouverte à 14h en visioconférence, sous la présidence de Mme Marie-Christine Woronoff, Présidente de l'université de Franche-Comté.

1. Validation de l'APD de la BU-BA (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 29
Membres présents : 25	
Membres représentés : 4	Pour : 29
Total : 29	Contre : 0

Le projet de la Grande Bibliothèque dite Bibliothèque Universitaire / Bibliothèque d'Agglomération (BUBA) est un projet structurant qui va permettre de réunir sur le site Saint Jacques les bibliothèques de Grand Besançon Métropole (GBM) et de l'université de Franche-Comté.



Le projet en chiffres :

Surface BU : 2987m²

Surface BU/BA : 740m²

Surface BA : 5401m²

Surface Totale (Surface utile BU et BA) : 9128m²

Les objectifs :

- Implanter au cœur du territoire bisontin un établissement culturel s'adressant à un large public (Familles, jeunes, personnes en situation de handicap...), bénéficiant d'horaires d'ouverture étendus et proposant une offre de services élargie aux étudiants
- Consolider la dynamique de l'Université de FC au centre-ville et créer une grande bibliothèque universitaire de centre-ville pour accueillir les étudiants de l'UFR SLHS (4.800 étudiants) et ceux résidant dans le Grand Besançon
- Protéger les riches collections patrimoniales de la bibliothèque d'étude et de conservation et de la BU Lettres et Sciences humaines
- Construire une politique intercommunale de lecture publique à la dimension du territoire de GBM et renforcer la coopération entre lecture publique et bibliothèques universitaires.

Les contraintes :

- Fouilles archéologiques (mur Vauban)
- Remontée de nappes (niveau de référence 243NGF)
- Dépollution du sol
- Loi sur l'eau
- Délais plan de relance ministère de la Culture
- Révisions des prix travaux (conjuncture actuelle)

Ce projet est porté par une maîtrise d'ouvrage GBM. Un concours a été organisé en 2019. Il a permis de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un architecte mandataire : Pascale Guédot et Amiot-Lombard associés avec de nombreux bureau d'études spécialistes de structure, fluides, économiste...

L'avant-projet sommaire modificatif a été validé en février 2022.

L'avant-projet définitif a été transmis à l'uFC et GBM le 21 juillet 2022.

L'avant-projet définitif est une étape importante dans l'avancement d'un projet puisqu'il précise les dispositions techniques (armoires électrique, nombre de prises ou un ratio, gaines techniques de ventilation, estimation du coût des fluides et certaines prestations de cloisonnements ou de sols (traitement acoustique) et surtout il fige les éléments financiers, notamment les montants de travaux/rémunération de la maîtrise d'œuvre.

C'est un dossier particulièrement important que les équipes du SCD ont eu à étudier, en lien avec la DPI/DSIN, en un temps très limité et pendant une période de congés.

De nombreuses remarques ont été formulées, du côté de l'université et de la part de Grand Besançon Métropole. Des réunions de travail sont prévues fin août/début septembre pour lever un maximum de doutes et de questionnements. Les remarques non levées seront transmises à la maîtrise d'œuvre pour prise en compte dans la phase ultérieure (phase PRO – Projet).

Le PSC est le fruit d'une réflexion collective menée par les équipes des deux entités : il répond à la politique d'incitation aux partenariats entre équipements de lecture publique et universitaire menée par l'État.

Il a été approuvé en bureau communautaire du 22 août et est soumis à l'approbation, comme l'avant-projet définitif, du conseil communautaire du 5 septembre.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration valident l'Avant-Projet Définitif (APD)* Bibliothèque Universitaire / Bibliothèque d'agglomération.

2. Création d'un budget annexe immobilier (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 1
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 28
Membres présents : 25	
Membres représentés : 4	Pour : 28
Total : 29	Contre : 0

Le décret n°2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, offre la possibilité à tous les établissements qui souhaitent mieux connaître le coût de leur patrimoine, de mettre en place un budget annexe immobilier, sans les obligations de dévolution.

Le décret GBCP permet la mise en œuvre d'un budget annexe qui constitue une catégorie particulière de service à comptabilité distincte, disposant d'une dimension budgétaire propre. Celui-ci est doté d'un cadre comptable complet, à l'exception de la masse salariale. Le budget annexe est voté de manière distincte par l'organe délibérant de l'organisme [le Conseil d'Administration]. Les crédits qu'il prévoit ont un caractère limitatif. Sauf mention expresse contraire dans la délibération d'affectation du résultat, le résultat (y compris les réserves) est incorporé à celui de l'organisme principal [de l'Université].

De plus, le Sénat dans un rapport sur la gestion immobilière de l'immobilier universitaire¹ recommande de rendre obligatoire la constitution d'un budget annexe immobilier pour tous les établissements, afin d'identifier clairement les moyens attribués annuellement à l'entretien du patrimoine immobilier.

L'université de Franche-Comté a déjà mis en place lors du budget initial 2021 une nouvelle unité budgétaire (UB). Cette UB 950 regroupe le budget de la direction du patrimoine immobilier, l'enveloppe multisites, les fluides et les nouveaux projets inscrits au plan pluriannuel d'investissement.

Cette démarche doit être poursuivie pour décliner budgétairement la stratégie immobilière de l'établissement, disposer d'une structure budgétaire pertinente et opérationnelle, intégrer financièrement des outils de suivi (compteurs, contrats et marchés...), recenser les recettes prévisionnelles (subvention pour charges de service public, subventions spécifiques dont les collectivités locales, ressources propres, locations diverses... et les dépenses prévisionnelles (contrôles réglementaires des bâtiments, prestataires, dépenses d'entretien et de maintenance courante, fluides, amortissements...).

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la création d'un budget annexe immobilier dans lequel chaque composante et service disposera d'un centre de responsabilité (CR) spécifique et identifié dont elle sera seule responsable. Le montant précis sera défini et évalué en concertation avec chaque composante et service en lien avec l'enquête relative au tableau de recensement permettant des dépenses dans le domaine immobilier.

3. Révision des statuts de l'IUT Belfort Montbéliard (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 1
Quorum : 19	
	Suffrages exprimés : 28

¹ Rapport d'information du Sénat n°842 du 22 septembre 2021 sur l'optimisation de la gestion de l'immobilier universitaire à l'heure de la nécessaire transition écologique et du déploiement de l'enseignement à distance.

Membres présents : 25	Pour : 28
Membres représentés : 4	Contre : 0
Total : 29	

En application de l'article 36 « *révision des statuts* » des statuts de l'IUT Belfort-Montbéliard « *Toute modification des statuts de l'Institut doit être adoptée à la majorité des 2/3 des membres en exercice, élus et nommés, composant le conseil de l'Institut.*

Ces modifications doivent être approuvées par délibération du conseil d'administration de l'université, conformément à l'article L. 713-1 du code de l'éducation, et ne deviennent exécutoires qu'après transmission de cette délibération à Madame la rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités, en application de l'article L.719-7 du même code ».

Les statuts de l'IUT Belfort Montbéliard ont fait l'objet d'une révision relative :

- A la composition du conseil d'Institut (précision nombre de collègues, modifications au niveau des personnalités extérieures) ;
- A l'ajout d'un article 13 « bureau du conseil de l'Institut » ayant pour mission de préparer les prochains conseils ;
- A une précision de composition et de fonctionnement du conseil qui siège en formation restreinte aux enseignants en matière de recrutement ;
- A l'ajout d'un article 16 « Conseil de développement » ayant pour objet de permettre l'organisation de temps d'échange et de réflexion sur un sujet qui intéresse l'IUT en lien avec son environnement socioprofessionnel.
- A la modification de la composition du conseil de direction ;
- A l'ajout d'une disposition en cas de vacance en cours de mandat de la fonction de chef de département sous l'article 28 du Titre 4 « Le département » ;
- Au changement de dénomination de l'IUT Belfort-Montbéliard en IUT Nord Franche-Comté : Tel qu'indiqué par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ce changement de dénomination ne sera qu'usuel. L'appellation "IUT Belfort Montbéliard" dans les textes officiels ayant une vocation permanente, elle restera la même. L'UFC et la composante, par l'approbation de la modification des statuts, ne peuvent modifier que l'utilisation usuelle nationale/internationale de cette dénomination en "IUT Nord Franche-Comté".

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modifications des statuts de l'IUT Belfort-Montbéliard.

4. Nomination d'un VP RH (pour information)

La Présidente de l'université informe les membres du conseil d'administration de la nomination de Monsieur Olivier JOUFFROY en tant que Vice-Président en charge des relations humaines et sociales, responsable du pôle relations humaines, sociales, QVT et valeurs.

5. Nomination d'un VP développement durable (pour information)

La Présidente de l'université informe les membres du conseil d'administration de la nomination de Monsieur Julien Montillaud en tant que Vice-Président en charge des transitions environnementales et sociétales (TES).

La séance du conseil d'administration est clôturée à 15h45

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.1 : Avant-projet définitif BU-BA

Annexe 1.2 : Projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque

Annexe 3.1 : Projet de révision des statuts de l'IUT Belfort Montbéliard

Annexe 3.2 : Délibération du conseil d'institut adoptant la révision des statuts en date du jeudi 24 mars 2022 et délibération du conseil d'institut adoptant le changement de dénomination de l'IUT Belfort-Montbéliard en date du 9 juin 2022